



## La Parole du Rav Brand

**a)** Après le déluge, Noah offrit en sacrifice des animaux purs. « D.ieu sentit une odeur agréable, et D.ieu dit en Son cœur : Je ne maudirai plus la Terre à cause de l'homme, parce que les pensées du cœur de l'homme sont mauvaises dès sa jeunesse ; et Je ne frapperai plus tout ce qui est vivant comme Je l'ai fait. Tant que la Terre subsistera, les semailles et la moisson, le froid et la chaleur, l'été et l'hiver, le jour et la nuit ne cesseront point » ; « J'établis Mon alliance avec vous : nulle chair ne sera plus exterminée par les eaux d'un déluge, et il n'y aura plus de déluge pour détruire la Terre » (Béréchit 8,21 ; 9,11).

La perversion de l'homme depuis sa jeunesse étant exposée à la vue de tous, le Créateur du monde pouvait faire comprendre à l'humanité qu'être dur et intransigeant avec elle ne la ramènerait pas vers Lui. Il se conduirait désormais avec mansuétude, ce qui rendrait à Sa création un meilleur service. Etre bienveillant avec Ses créatures leur permettrait plus facilement de renouer un lien avec Lui.

**b)** Lors d'une sécheresse et d'une grave famine, Rabbi Eliezer pria sans succès. Rabbi Akiva lui succéda et prononça la célèbre prière d'Avinou Malkéno... – notre Père, notre Roi, aide-nous – et la pluie arriva promptement (Taanit 25b). En quoi sa prière différait-elle de celle de Rabbi Eliezer ? Que contenait-elle de plus ? C'est que l'expression « Père » précède celle de « Roi ». Comme disait Moché (Bamidbar, 11,12), un père aide ses enfants indépendamment de leur comportement – serviable ou non – à son égard. S'ils n'appliquent pas la mitsva de Kiboud av, c'est comme s'ils négligeaient une autre mitsva : par exemple, ne pas prendre le loulav, ou mettre les tefillin. Dans tous les cas, le père doit nourrir et loger ses fils, et leur fournir ce dont ils ont besoin. Le roi, en revanche, est le propriétaire du pays. Il agit comme le patron d'une entreprise qui engage un salarié pour effectuer un travail contre un salaire. L'employé qui chôme n'en reçoit pas. En revanche, le fils n'a fait aucun contrat avec son père : il ne lui a pas demandé de l'amener au monde. Rabbi Akiva dit dans sa prière : « Toi, D.ieu, Tu es d'abord notre Père, indépendamment de notre comportement » – et la pluie arriva. D.ieu nourrit Ses créatures – Ses fils –

comme Il les a créés : avec leur cœur corrompu depuis leur jeunesse, et cela bien qu'elles ne fassent pas Sa volonté. Ce n'est que dans un second temps qu'il se comporte comme un roi, exigeant alors d'elles une conduite correcte.

**c)** Pour l'impie Turnus Rupus, il ne fallait pas que les juifs riches nourrissent leurs coreligionnaires pauvres (ce gouverneur romain préférait sans doute qu'ils lui payent plus d'impôts...), car leur pauvreté témoignerait de leur corruption. Il argumenta : de même qu'un roi n'a aucune pitié à l'égard d'un sujet rebelle, la décision divine de les rendre pauvres devait être respectée. Ne réussissant pas à changer l'avis du gouverneur concernant le soi-disant comportement corrompu des pauvres, rabbi Akiva argumenta alors : un père nourrit son fils, bien qu'il soit rebelle. Or les juifs sont toujours les fils de D.ieu (Baba Batra 10a).

**d)** De nos jours, malheureusement, il arrive souvent que des jeunes et des moins jeunes de familles traditionalistes ou religieuses tournent plus ou moins le dos à la pratique religieuse. Un rappel de D.ieu ou de l'accomplissement des mitsvot les angoisse, les rebute. En fait, ils sont la plupart du temps victimes d'une éducation fondée sur la crainte plutôt que sur l'amour. Par erreur et sans le remarquer, les parents leur ont présenté D.ieu comme un être qui est – 'has vechalom – le contraire du « Bien », du « Gentil », du « Miséricordieux ». Dès lors, les mitsvot sont devenues pour eux un poids, une contrainte. Fréquemment d'ailleurs, les parents ont exigé de leurs enfants plus que ce qu'ils pratiquaient eux-mêmes..., et en plus oubliant qu'ils sont des adultes, et leur progéniture des enfants... Ceux-ci observent ces contradictions, et ne manquent pas de le leur faire payer le jour de leur majorité, où ils prennent leur liberté... C'est le cas notamment quand les parents, en plus, se disputent sans arrêt entre eux ou avec leurs enfants. Or tous les conflits parentaux ont un impact sur les enfants... Et lorsqu'ils rejettent les principes religieux et moraux de leurs parents, ces derniers sont souvent surpris, choqués et désarmés, car ce changement d'attitude se fait en général avec violence.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 21	18 : 38
Paris	18 : 33	19 : 38
Marseille	18 : 30	19 : 30
Lyon	18 : 28	19 : 30
Strasbourg	18 : 13	19 : 17

N° 358

### Pour aller plus loin...

- 1) À quelle Halakha d'une Michna du traité Baba Kama peut-on rattacher les termes suivants de notre Sidra (8-21) : « Ki yétser haadam ra min'éourav » ?
- 2) Il est écrit (8-23) : « Vayichaère akh Noa'h ». Quel grand 'hidouch apprenons-nous de ces termes ?
- 3) À quel enseignement redoutable pourrait faire allusion le passouk suivant (8-22) : « Od kol yémé haarets zéra vékatsir vékor va'home vékaïts va'horef véyom valaïla : lo yichbotou » ?
- 4) Tous les arcs-en-ciel que nous voyons, constituent-il le signe que Hachem (mécontent de nos actions) voudrait détruire le monde, mais se ravise compte tenu de la promesse qu'il fit à Noa'h de ne plus jamais envoyer de déluge sur terre ?
- 5) Comment saisir la juxtaposition que la Torah fait entre le passouk dont on apprend l'interdit de "Ever mine ha'hai" (9-4) : « Akh bassar bènafcho lo tokhlou », et celui (9-5) déclarant : « Véakh ète dimekhem lénafchotékhem édroch miyad kol 'haya édréchéno » ?
- 6) À quel enseignement fait allusion les termes suivants (9-6) : « Chofekh dam haadam baadam damo yichafekh » ?

Yaacov Guetta

### Réponses n°357 Béréchit

**Enigme 1 :** Certains disent six cents, d'autres sept cents ('Haguiga 14a).

**Enigme 2 :** On allume l'interrupteur 1 et on le laisse allumé 5 minutes. On ne touche pas l'interrupteur 2. Et enfin on allume l'interrupteur 3 en le laissant allumé. On va voir dans la pièce où il y a les trois ampoules. L'ampoule qui est éteinte et chaude correspond à l'interrupteur numéro 1. L'ampoule qui est éteinte et froide correspond à l'interrupteur numéro 2. L'ampoule allumée correspond à l'interrupteur numéro 3.

**Rébus Béréchit :** V / Âne / Ahhh'' /  
Hache / Ail / A / Art / Roue / Meuh



### Enigmes



**Enigme 1 :** Quelles Mitsvots se font spécifiquement du côté gauche ?

### Enigme 2 :

Un homme est surpris sur le domaine du roi. Il est amené devant le roi pour être puni. Le roi dit : "Tu dois me faire une déclaration. Si elle est vraie, tu seras dévoré par les lions. Si elle est fausse, tu seras piétiné par des bisons sauvages. Si je ne peux pas le découvrir, je devrai te laisser partir."  
Bien sûr, l'homme a été libéré. Quelle a été sa déclaration ?



**STRONGER TOGETHER**  
UN PEUPLE. UN COEUR. UN CHABBAT  
3-4 NOVEMBRE

Leilouy Nichmat Eliézer bar Acher z"l

Leilouy Nichmat Habahour Yaacov Moché Chimon  
ben Zohara Benhamou

## Halakha de la Semaine

### Les lois du Bichoul goy

Les Sages nous ont interdit de consommer tout aliment cuit par un non-juif si cet aliment ne se mange pas cru, et qu'il est généralement servi lors d'une réception [Avoda Zara 35b; Ch.A 113,1]. En effet, les Sages ont craint que ce service rendu par le non-juif risque d'entraîner un rapprochement qui pourrait amener 'Has Vechalom à un mariage mixte [Rambam M.A 17,9 ; Torat Habayit 5,1 ; Peri Toar Y.D 112,3].

Il est à noter qu'il est extrêmement important de se montrer scrupuleux sur le respect de ces lois, car elles nous protègent des mauvais décrets et de l'assimilation [Voir Avoda Zara 36b où il est mentionné que ces décrets font partie des interdictions Rabbinique les plus sévères ; Yalkout Chimoni sur Meguilat Esther ; 'Hatam Soffer (Meguila 12a) ainsi que le Ben Ich 'Hai ('Houkat). Aussi le Rav Auerbakh écrit qu'une des raisons du fléau de l'assimilation des juifs de diaspora provient du non-respect de ces lois (Halikhot Chlomo Asseret Yémé Hatchouva p.42 note 11).

- Selon certains, ce décret ne s'applique pas dans le cas où la cuisson s'est effectuée dans la maison du juif ou dans sa propriété [Voir Tossefot sur Avoda Zara 38a].

- Mais Rabéno Tam réfute cet avis, car les Sages n'ont pas fait de distinction lors de leur décret et ainsi est la Halakha à retenir [Beth Yossef 113,1 qu'ainsi est l'avis de l'ensemble des Richonim. Voir toutefois le Rama 113,4 qui s'appuie sur ce Raavad à posteriori].

- Aussi certains rapportent que le décret ne concerne pas toute personne qui est employée. En effet, étant donné qu'ils cuisinent pour leur subsistance, il n'y a pas à craindre un rapprochement qui mènerait à un mariage mixte [Techouvot Harachba 1,68 (au nom de certains); Bedek Habayit Chaar 7 p.94a ; Choul'han Gavoa 113,10..].

Toutefois, le Rachba lui-même réfute cet avis, car comme mentionné plus haut, les Sages n'ont pas fait de différence au moment du décret. Et ainsi est la Halakha [Voir Beth Yossef/Choul'han Aroukh 113,4 ; Kenesset Hagedola Y.D sur le Tour 112,2].

La semaine prochaine, nous verrons les différentes manières de procéder pour laisser le non-juif cuire toutes sortes d'aliments.

David Cohen

Pour dédicacer  
un feuillet :

[Shalsholet.news@gmail.com](mailto:Shalsholet.news@gmail.com)

## La Paracha en Résumé

**Montée 1 :** La Torah présente la situation du monde dans sa dépravation. Elle nous raconte l'architecture de la Téva.

**Montée 2 :** Hachem ordonne à Noa'h d'entrer dans la Téva, les bêtes le rejoignent. 7 bêtes casher et 2 non-casher par espèce puis le maboul débute.

**Montée 3 :** L'eau dépassa toutes les montagnes. Toutes les espèces animales hors de la Téva périrent. Hachem se souvint de Noa'h et le maboul se calma.

**Montée 4 :** Hachem ordonne à Noa'h de sortir de Téva. Noa'h fait des korbanot. Hachem jure (Rachi) qu'il ne renverra pas le maboul pour détruire le monde. Hachem permet dorénavant à Noa'h de consommer de la viande.

## Aire de Jeu

### Devinettes

- 1) Qui n'était pas d'accord à ce que l'homme soit créé ? (Rachi, 6-17)
- 2) Quel âge avait Noa'h lorsque Métouchéla'h est niftar ? (Rachi, 7-4)
- 3) D'où voit-on que la Emouna de Noa'h n'était pas totale ? (Rachi, 7-7)

- 4) Quelle espèce animal n'est pas morte dans le Maboul et d'où l'apprenons-nous ? (Rachi, 7-22)
- 5) D'où apprenons-nous que même les animaux n'avaient pas le droit de se reproduire dans la Téva pendant le Maboul? (Rachi, 8-17)

## Réponses aux questions

- 1) À la Halakha suivante (Baba Kama 39b) : « Un taureau d'arène, que les hommes ont élevé et poussé (en l'excitant) à encorner un autre taureau (ou des êtres humains), n'est pas passible de mort s'il a tué un individu ; comme il est dit (Michpatim 21-28) : « ki yiga'h ... vélo chéyagui'hohou » ». C'est seulement "lorsque le taureau encorne de lui-même" ("ki yiga'h") un homme, qu'il sera condamné à être lapidé, "et non dans le cas où les hommes l'ont amené à faire cela" ("vélo chéyagui'hohou"). De la même manière, la "Midat Hara'hamim" vient plaider pour nous en déclarant : « Ki yétser haadam ra minéourav », autrement dit : « N'est-ce pas le yétser hara présent dans notre cœur, qui porte essentiellement la responsabilité de nos fautes en nous poussant à faire le mal ! (Or Ha'haïm Hakadoch)

- 2) De la même manière que Noa'h fit une Téva, un autre individu de sa génération en fit de même, espérant ainsi échapper au déluge. Cependant, ce dernier fut noyé avec son arche ! Remez Ladavar : « Vayichaère akh Noa'h » : " Il ne resta que Noa'h " (et aucun autre homme, même pas cet homme qui pensa échapper au déluge en se construisant lui aussi une Téva). ("Min'hate Chémouel", Rabbi Chémouel Plornetine au nom d'un 'hakham achkénazi, voir "Otsar Chaachouyim" p.155)

- 3) Si les lois juives régissant les temps (les périodes de l'année) ne sont pas respectées (c'est-à-dire qu'étant bafouées par les Béné Israël, elles ne suivent pas l'ordre imposé par le créateur et les 'hakhamim), il n'est alors pas étonnant que les lois et les mécanismes de la nature (obéissant normalement de manière immuable à l'ordre défini par Hachem) soient bouleversés et dérégulés (réchauffement climatique, catastrophes

naturelles, bouleversement des températures). La cause essentielle à cela réside dans le fait que : « lo yichbotou », autrement dit : « Les juifs ne respectent pas le chabat et les fêtes ». (Maguid de Kojnitz)

- 4) Non ! En effet, seul l'arc-en-ciel qui est constitué essentiellement ("béikar") de la couleur « tékhélet » rappelle le signe de l'alliance que Hachem contracta avec Noa'h de ne plus envoyer de déluge sur le monde (le mot « tékhélet » rappelle d'ailleurs par sa racine le mot « kéliya » signifiant « anéantissement »).

Ainsi, les autres arcs-en-ciel, n'étant pas principalement ("béikar") constitués de la couleur "tékhélet" (mais plutôt de toutes les couleurs du "Kéchète"), ne sont que des phénomènes naturels. ("Yaarot Dévach" du Rav Yéhonatan Eybéchits rapportant le Zohar)

- 5) Le "Rékanati" rapporte que l'homme qui consomme "Ever mine ha'haï" verra son âme réincarnée dans le corps d'un animal vivant qui sera dévoré par une bête sauvage ("mida kénégued mida") Remez Ladavar : « Akh bassar bénafcho lo tokhlou » ("ne mangez pas "Ever mine ha'haï"), car si vous en mangez, alors : « ète dimekhem lénafchotékhem édroch miyad kol 'haya édréchnou » ("hélas, votre sang "de votre vie" je l'exigeai en réincarnant votre âme dans le corps d'une "béhéma" qui sera dévorée par une "haya"). (Vayikhtov Moché)

- 6) Le traité Baba Métsia (58) enseigne : Celui qui fait blanchir la face de son prochain en public est considéré comme l'ayant tué ! ». Remez Ladavar : « Chofekh dam haadam "baadam" (celui qui verse le sang de l'homme « dans l'homme ») : " Damo yichafekh" ! » (il sera considéré comme ayant versé le sang de son prochain !). ('Hafets 'Haïm)

**Montée 5 :** Hachem fait une alliance avec Noa'h en lui donnant le signe de l'arc en ciel. Ainsi, lorsque Hachem désirera détruire le monde, Il se souviendra de l'alliance et il placera l'arc en ciel.

**Montée 6 :** Noa'h plante une vigne et s'enivre. 'Ham fait un acte impardonnable et sera maudit par son père et ses frères bénis. La Paracha s'allonge ensuite sur les descendants de Chem 'Ham et Yefet.

**Montée 7 :** La génération post maboul a compris son erreur, Hachem n'aime pas la violence entre les hommes et ils vont donc s'unir contre Hachem. Hachem ne va pas pour autant les tuer mais il va les éparpiller en 70 nations en créant différents dialectes.

La Paracha s'allonge ensuite sur les 10 générations entre Noa'h et Avraham. La Torah nous présente ensuite la famille d'Avraham qui s'installa à 'Haran. Térah le père d'Avraham mourut.

## Rabbi Moché Feinstein

Rabbi Moché Feinstein dit Harav Moché est né en 1895 à Ouzda, en Russie Blanche. Dès son enfance, il manifesta une assiduité et une intelligence exceptionnelles. Il puisait son inspiration et l'amour de la Torah chez son père, le gaon Rabbi David Feinstein, Rav de la ville. Outre les dons considérables qui le caractérisaient, il étudiait la Torah jour et nuit. À l'âge de 15 ans, il connaissait déjà parfaitement les trois ordres Nachim, Nezikin et Moed. La rapidité de sa compréhension était stupéfiante. Il lui suffisait d'un léger regard ou d'écouter un petit peu, et il avait immédiatement saisi en long et en large de quoi il retournait. Son beau-frère, Rav Réouven Leivovits, a raconté qu'un jour, il était allé avec Rabbi Moché au centre de la ville, entre les gratte-ciel et avait été stupéfait quand Rabbi Moché a jeté un coup d'œil et a donné avec précision le nombre d'étages du gratte-ciel. Encore jeune, il devint Rav et Av Beth Din de la ville de Liouban, dans la région de Minsk en Russie Blanche, où il resta pendant les premières années de la révolution bolchevique. Malgré les persécutions du gouvernement contre les rabbanim, il continuait à étudier avec une grande assiduité, et bien que toute la famille ait vécu dans une seule pièce, petite et étroite, il se trouvait un coin où il s'installait pour étudier en oubliant le monde entier. En 1934, il réussit à sortir d'Union Soviétique

avec sa famille pour aller aux Etats-Unis, où il s'installa à New York. Là, il devint Roch Yéchiva de Tiféret Yérouchalayim, à la tête de laquelle il resta jusqu'à la fin de ses jours. Dans son nouvel environnement, il garda toute sa vie sa profonde assiduité. À chaque instant libre il étudiait. Au bout de quelques années, dans le « Nouveau Monde » aussi son nom était connu comme celui de l'un des meilleurs rabbanim, grand dans la Torah et rempli de qualités et de bonnes actions. Et bien que Rabbi Moché ait encore été jeune, la quarantaine, à cette époque-là il y avait encore en Amérique des grands de la Torah et des géants de l'esprit, et il se faisait déjà connaître comme un gaon qui était parfaitement familier de tous les domaines de la Torah. Dès ce moment-là, beaucoup de rabbanim commencèrent à s'adresser à lui pour lui demander un avis de Torah. S'il se présentait une question grave chez les rabbanim et qu'ils n'arrivaient pas à une décision, ils s'adressaient à Rabbi Moché, et il tranchait la question. Rabbi Moché était très humble, malgré toute sa grandeur en Torah. Quelqu'un qui venait lui poser une question de Halakha ne se sentait pas du tout mal à l'aise quand Rabbi Moché lui parlait d'égal à égal, et il traitait tous ceux qui venaient le trouver avec beaucoup de respect. Son cœur était toujours ouvert à tout affligé, et il s'empressait de venir en aide au prochain, habitude qui le rendait cher à tous ceux qui se trouvaient en contact avec lui. Au bout de peu de temps, il fut reconnu comme le décisionnaire de la génération et le chef spirituel d'Israël. Bien qu'il consacra ses jours et ses nuits à l'étude de

la Torah et à l'écriture de ses livres, Iggerot Moché et Diberot Moché, Rabbi Moché était toujours prêt à aider le prochain. Il avait l'habitude de visiter des foyers juifs aux jours de la joie et aux jours de deuil. Même quand il était très malade, sa maison était ouverte aux visiteurs. Dans les derniers jours de sa vie, il dit à sa famille : « Je n'ai plus de force, je ne peux plus prendre de décision halakhique. » Cela sonnait comme s'il avait dit : « Mon rôle dans la vie est terminé. »

Huit ans avant sa mort, les médecins décidèrent de lui greffer un régulateur cardiaque. Il demanda qu'on lui donne le temps d'y réfléchir. Il invoquait la raison que bientôt le Machia'h allait venir et que le Sanhédrin reviendrait à sa place au Lichkat HaGazit. Il ne savait pas s'il pourrait siéger au Sanhédrin, car la Halakha est qu'on ne laisse pas siéger un homme infirme, et il se demandait si un homme qui porte un régulateur est considéré comme un infirme ou pas. Il réfléchit et décida que c'était permis. Mais il fut emporté avant la venue du Machia'h à l'âge de 91 ans, en 1986. L'enterrement eut lieu au Har HaMenou'hot à Jérusalem. Dans la yéchiva Ets 'Haïm, où l'on avait placé le cercueil, on monta toute la nuit des gardes pour étudier la Torah et dire des Tehilim. Quelque 200 000 personnes arrivèrent de tous les coins du pays pour l'accompagner dans son dernier chemin, c'était le plus grand enterrement qu'il n'y avait jamais eu en Erets Israël. Des grands Rachei Yéchivot et de célèbres rabbanim firent son éloge funèbre.

David Lasry

## La Question

Dans la paracha de la semaine Hachem ordonne à Noah de construire une arche afin d'être sauvé du déluge tout en sauvant chacune des espèces animales. A ce sujet, un verset nous dit : "de tous les animaux purs tu prendras sept par sept, mâle et femelle, et de tous les animaux qui ne sont pas purs tu prendras 2..."

La guemara explique que la Torah utilise ici le terme non pur et non pas impur afin de nous enseigner à avoir un langage le plus propre possible.

Toutefois, nous pouvons nous demander, s'il en est ainsi, comment se fait-il que par la suite la Torah utilise bel et bien le terme d'impur lorsqu'il s'agira de nous enseigner les espèces impropres à la consommation ? **Rabbénou Yona** dans le Chaarei Techouva répond : juste après que Noah sortira de l'arche après le déluge, Hachem va lui donner l'autorisation de consommer de toute viande animale (non-vivant). Dès lors, Hachem se refusa de qualifier d'impur ce que l'humain allait ensuite ingurgiter, ce qui aurait inexorablement imprégné l'homme qui en consommerait.

En revanche dans la Paracha Chémini qui nous rapporte les lois relatives aux interdits alimentaires en nous spécifiant les animaux à consommer et ceux impropres à la consommation, la Torah peut employer directement le terme sentencieux d'impur, puisque les animaux en question ne seront donc plus ingérés.

G.N.

## Birkat Mordekhai

La Torah nous décrit Noah comme étant un homme juste et intègre en son temps" (Béréchit 6,9). Rachi explique que nos maîtres, dans le traité Sanhédrin (108a), ont deux avis sur Noah. Certains le louent en disant qu'à l'époque d'Avraham, il aurait été encore plus juste. D'autres disent qu'à son époque, il était juste, mais s'il avait vécu à l'époque d'Avraham, il ne serait pas considéré comme étant aussi vertueux (Rachi).

A première vue, on peut trouver étonnant de considérer la deuxième explication comme une critique. En effet, à l'époque de Noah, il était unique dans sa

génération, mais selon l'époque d'Avraham, il n'aurait pas été aussi remarquable.

Alors, pourquoi certains le critiquent-ils ?

La leçon ici est très claire : si l'on pense que Noah aurait été critiqué s'il avait vécu à l'époque d'Avraham pour ne pas être "Avraham", cela signifie que même à son époque, on pourrait lui reprocher de ne pas avoir atteint le niveau qu'il aurait pu.

Toutefois, on peut peut-être ajouter que la raison pour laquelle Noah est considéré comme unique dans sa génération et non pas dans celle d'Avraham, c'est parce que le niveau de vertu était moins élevé à son époque. Quand Avraham,

notre père est apparu, le niveau s'est élevé.

Les deux opinions sont justes, car bien qu'on puisse louer Noah pour le sommet qu'il a atteint, car il s'agit vraiment d'une grandeur immense. Mais on peut aussi le critiquer, en se demandant pourquoi il ne pouvait pas rivaliser avec Avraham notre père. Noah aurait dû viser encore plus haut, non seulement pour sa propre génération, mais aussi en regardant vers le haut, suivant les traces des grands hommes.

La mission est alors de transformer "la génération de Noah" en "la génération d'Avraham"...

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

## De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine, nul ne l'ignore, traite principalement de la génération du déluge. Mais ceux qui ne s'endorment pas au milieu de la lecture pourront également bénéficier du récit de la tour de Bavel. Quant aux plus courageux, ils s'apercevront que le prophète Isaïe, dans la Haftara, rappelle la promesse de notre Créateur, qui avait juré à Noah de ne plus jamais avoir recours au déluge.

Mais essayons maintenant de voir plus loin que cette simple allusion: les écrits sélectionnés par nos Sages font partie d'un vaste ensemble de prophétie annonçant la destruction de Jérusalem, à cause de nos fautes incessantes. Certes, Hachem s'est engagé à ne plus exterminer la quasi-totalité de l'humanité, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes à l'abri. En témoigne encore aujourd'hui l'absence plus que pesante du troisième Temple. Il nous incombe alors d'apprendre des erreurs de nos prédécesseurs.

## La Force d'une parabole

Un homme se présenta un jour devant le Hafets Haïm pour lui poser une question. Il venait de lire dans le Zohar qu'une Mitsva qui n'est pas réalisée avec crainte et amour, ne monte pas au ciel. Désemparé par cette information, l'homme se demandait ce que valaient nos actions si loin de cet idéal.

Le Hafets Haïm lui répondit par une histoire.

*"Avant la guerre, un homme s'est présenté devant moi en se plaignant de sa faible parnassa. Etant boulanger, il produisait 1000 pains par jour mais ne parvenait jamais à les*

*écouler totalement car les clients refusaient d'acheter les pains présentant un défaut ou une forme anormale. J'ai revu ce boulanger quand la guerre avait éclaté et il paraissait moins préoccupé pour sa parnassa. Il m'expliqua ainsi qu'en période de manque il réussit à écouler tous ses pains car peu importe les défauts tout le monde est à la recherche de nourriture.*

*Ainsi, le Zohar fait référence aux générations élevées où Hachem exigeait une avoda parfaite et désintéressée. Aujourd'hui par contre, l'homme étant confronté à un environnement où rien ne le pousse à s'élever, chacune de ses actions vaut son pesant d'or. Et même si une*

*action est perfectible, rien ne doit nous empêcher de la réaliser malgré tout car Hachem chérit chaque initiative et chaque sursaut pour accomplir une Mitsva."*

Ce qui était vrai il y a 100 ans dans la bouche du Hafets Haïm, l'est d'autant plus aujourd'hui. Hachem se délecte de toutes nos Mitsvot et attend de nous que l'on multiplie toute action pour Son honneur.

L'histoire s'accélère de plus en plus... Plutôt que de regarder les événements s'enchaîner, profitons de la situation pour prendre de bonnes décisions.

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ouriel est patron d'une grande entreprise qui va en grandissant. C'est pourquoi il a besoin d'embaucher de nouveaux employés tous les jours. Un beau jour, il cherche quelqu'un pour s'occuper de la caisse dans l'un de ses nombreux magasins et il ne tarde pas à trouver la personne à qui il promet un beau salaire de 10 000 Shekels. Mais étonnamment, ce magasin ne marche pas comme il faudrait et en faisant les comptes, Ouriel remarque rapidement qu'il a été volé de 5 000 Shekels. Il mène donc son enquête et ne trouvant pas le responsable, il utilise même la caméra de surveillance du magasin. C'est là qu'il découvre le pot aux roses, son nouvel employé ne s'est pas gêné pour se servir dans la caisse. Ouriel revoit à plusieurs reprises les images et n'a plus aucun doute sur l'identité de son voleur. Il va donc le trouver, le prend à part et lui explique calmement la situation. Mais celui-ci nie tout. Ouriel outré et énervé lui montre donc les images et le somme de quitter le jour-même son entreprise sans plus jamais réapparaître sous peine de poursuites judiciaires. Évidemment, l'employé voleur se dépêche de déguerpir sans demander son reste. C'est alors qu'Ouriel remarque quelque chose d'étonnant, nous sommes à la fin du mois et cela fait exactement un mois que cet employé a commencé son job. Vous l'avez peut-être deviné, Ouriel se demande donc s'il peut ne pas payer son travail afin de récupérer son argent car un voleur doit rembourser le double, ce qui fait 10 000 Shekels ? Quel est le Din ?

La Torah nous enseigne (Chémot 22, 3) qu'un voleur se faisant attraper la main dans le sac se doit de payer le double, ceci en tant qu'amende de la Torah. Cependant, la Guemara nous apprend qu'il faut un Beth Din de trois juges assermentés (avec une Smikha) de main à main depuis Moché Rabenou afin de rendre 'Hayav des amendes. C'est pourquoi le Choul'han Aroukh (H" M 1, 1) tranche que de nos jours où nous n'avons pas de tels juges, on ne pourra obliger à payer des amendes. Il semblerait donc qu'Ouriel ne puisse agir de la sorte. Cependant, les décisionnaires écrivent que si celui auquel on doit une amende a pris de l'argent à celui qui lui en doit, le Beth Din n'aura là encore pas la force de l'obliger à rembourser. D'autres rajoutent qu'il aura même le droit Lehathila d'aller se servir chez son créancier. Du coup, Ouriel aurait le droit de garder cet argent. Mais il y a tout de même un problème car la Torah demande, pour rendre 'Hayav quelqu'un, un témoignage de deux personnes et non une preuve ou une logique quelle qu'elle soit. C'est pourquoi les décisionnaires ont tranché qu'on ne peut rendre responsable une personne sous la preuve d'une vidéo. Enfin (et c'est la dernière), le Rav Zilberstein (et on a besoin de lui cette fois encore) nous apprend qu'évidemment si l'employé était venu au Beth Din en demandant son salaire alors nous n'aurions pu nous fier à la vidéo pour rendre Patour son employeur mais ici, le cas est différent. Il s'agit là du cas d'Ouriel qui veut garder son argent grâce à une preuve vidéo, et c'est pourquoi si celle-ci nous montre sans aucun doute possible que c'est son employé le voleur, il pourra se faire justice lui-même et garder son argent, car cela n'est pas régi par les mêmes règles puisqu'il ne s'agit pas d'un tribunal.

En conclusion, Ouriel pourra garder ses 10 000 Shekels et donc ne pas payer son employé qui s'en sortira (seulement) avec une belle leçon.

(Tiré du livre Véaarèv Na, Tome 4, page 260) Haim Bellity

## Comprendre Rachi

**"C'est pourquoi on la nomma Bavel parce que là, Hachem mélangea (Bavel) tous les langages et de là-bas il les expulsa sur toute la surface de la terre" (11,9)**

**Rachi explique** que les mots "et de là-bas" signifient le olam haba et cela nous apprend donc qu'ils n'ont pas de part dans le olam haba. Ensuite **Rachi pose la question** : Quelle génération a agi le plus gravement : celle du Maboul ou celle de la tour de Bavel ? Celle du Maboul n'a pas récusé l'existence d'Hachem alors que celle de la tour de Bavel l'a récusée et a voulu carrément faire la guerre contre Hachem et pourtant la génération du Maboul a été anéantie alors que la génération de la tour de Bavel ne l'a pas été ?

**Rachi répond** que la génération du Maboul pratiquait le vol et il y avait des querelles et des disputes entre eux d'où leur destruction totale alors que la génération de la tour de Bavel pratiquait l'amour et la fraternité entre eux "une seule langue et des paroles identiques". On peut en déduire que la dispute, la division est haïssable et que le cha.lom est la valeur suprême.

**On pourrait se demander** : Il est certain que la faute de la génération de la tour de Bavel est d'une gravité extrême et même plus grave que la faute de la génération du Maboul comme cela se comprend de la question de Rachi d'où la perte de leur olam haba. Que signifie alors la réponse de Rachi ? En quoi le fait qu'ils étaient unis diminuerait leur faute, puisque malgré leur unité, leur faute reste bien plus grave que la génération du Maboul ? En quoi Rachi a répondu à sa question ? En effet comment comprendre que la génération de la tour de Bavel qui a fait des fautes bien plus graves n'a non seulement pas été anéantie mais elle n'a pratiquement pas été punie ! Elle a simplement été éparpillée dans le monde ?

**On pourrait proposer la réponse suivante** :

Rachi répond que bien que la faute de la génération de la tour de Bavel soit bien plus grande que celle de la génération du Maboul, elle n'a pas été punie dans ce monde car Hachem ne punit pas dans ce monde un peuple qui est uni même si ce sont des réchaïm c'est le cas de la génération de la tour de Bavel. A l'inverse, un peuple qui est divisé sera puni dans ce monde bien qu'ils sont moins réchaïm c'est le cas de la génération du Maboul c'est-à-dire l'amour, l'unité, le cha.lom sont la protection ultime dans ce monde contre toutes les punitions, les mauvais décrets et même si les fautes sont graves et nombreuses, l'ange de la mort n'a pas d'emprise sur un peuple uni.

Le Midrach Raba (Dévarim 5,10) dit qu'à

l'époque de Ahav, bien que grand nombre de bnei Israël faisaient avoda zara, lorsqu'ils portaient en guerre il n'y avait aucun mort car il n'y avait pas de lachon hara. Les Bnei Israël étaient unis alors qu'à l'époque de Chaoul où les bnei Israël respectaient la Torah et mitsvot lorsqu'ils portaient en guerre, il y avait des mort car il y avait du lachon hara, les bnei Israël n'étaient pas unis.

Non seulement s'il n'y a pas d'unité il n'y a pas de bouclier et le peuple n'est plus protégé mais en plus la division, la querelle, la dispute, les vexations... sont une faute en soi. Le Hafets Haim disait concernant les fautes envers son prochain que l'homme les payera dans ce monde tôt ou tard. C'est pour cela qu'il y a de nombreux témoignages et histoires où des personnes ayant des problèmes qu'ils ne comprenaient pourquoi ça leur arrivait, sont allées consulter des guédolim qui leur ont répondu de vérifier s'ils n'ont pas vexé ou blessé une personne et même si c'est arrivé des dizaines d'années avant.

Ainsi, la génération du Maboul qui se livrait à des abominations, n'avait pas encore été punie et c'est seulement quand les gens ont commencé à voler, à se quereller et se diviser que le décret a été signé qu'ils seraient anéantis par le Maboul.

Et sur le passouk «...et la terre s'est remplie du hamas » (6/11) Rachi écrit : hamas : le Guézel (vol).

Le Guézel c'est le fait de voler une personne en sa présence en lui arrachant violemment ce qu'il possède ainsi, à part le vol proprement dit, le Guézel comprend également violenter son prochain, le mépriser et lui faire du mal au grand jour devant ses yeux. Par conséquent, la Torah appelle le fait de ne pas respecter son prochain, d'être insolent et violent envers lui jusqu'à lui arracher ce qu'il possède : le hamas. Par conséquent, l'amour et le respect de son prochain et de ce qu'il possède sont le contraire du hamas. Les querelles, la division, le fait que les gens ne se respectent pas et se volent les uns les autres est appelé par la Torah : le hamas. Ainsi, l'amour, l'unité, le respect de son prochain et de ses biens sont l'anéantissement du hamas.

Ainsi, Rachi dit qu'à travers la génération du déluge, la Torah nous apprend que ce sont les querelles, les divisions, les vols qui ouvrent la porte aux punitions dans ce monde. C'est ce qui entraîne la signature des mauvais décrets et leurs réalisations dans ce monde. C'est d'ailleurs pour cela que la génération de la tour de Babel, malgré ses fautes d'une gravité immense, n'a pas été punie dans ce monde car ils étaient tous unis.

C'est ce que conclut Rachi : « la division est haïssable et le cha.lom est la valeur suprême ».

Mordekhai Zerbib